

Comité d'Intérêt des Quartiers nord de Charnay lès Mâcon

563 rue de la Ronze 71850 Charnay lès Mâcon

Association sans but lucratif, Loi de 1901 déclarée sous le N° W715002175

Site : www.ciq-nord-chaarnay71

Contact : contact@ciq-nord-chaarnay71.fr

Tél 0664144327

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC M. LE MAIRE LE VENDREDI 28 AVRIL A 10H EN MAIRIE

Etaient présents :

M. Jean-Louis Andrès, Maire,

M. Roland Plantier en charge : du cadre de vie, de l'urbanisme, des infrastructures et du tourisme

M. Jean Baptiste Lanctuit, Vice-Président du C.I.Q. Nord de Charnay lès Mâcon

M. Claude Mulé Président du C.I.Q. Nord de Charnay lès Mâcon

M. Mulé, président du CIQ, après avoir salué M. le Maire et son adjoint M. Plantier, présente le vice-président de notre Comité, M. Lanctuit, qui l'accompagne.

M. Lanctuit habitant sur la Commune de d'Hurigny, chemin de Salornay sur les Communes d'Hurigny et de Charnay lès Mâcon, bénéficie des récentes modifications de nos Statuts qui permettent l'adhésion d'habitants (comme membres associés) en limite immédiate de la zone nord de Charnay lès Mâcon, périmètre d'action de notre Comité (limitée au sud par les axes de la Route de Cluny et de la Grande rue de la Coupée.).

Cette rencontre a été organisée à la demande du Président du C.I.Q. par courrier du 17 mars adressé à M. le Maire qui a fixé rendez-vous pour ce jour, 28 avril.

Ce contact a pour but de renseigner aussi complètement que possible, notre Association et ses adhérents, sur les projets d'études et de travaux prévus par la Ville en 2017et/ou en 2018 sur ses quartiers nord.

Remarque : Ni M. Plantier, ni M. le Maire ne reprennent d'eux même pour y répondre les questions que nous posions dans nos courriers (dont ils semblent ne pas disposer devant eux). Ils ne disposent pas non plus de dossiers contenant des réponses nécessaires à notre sollicitation.

M. Mulé se permet alors de formuler quelques remarques préliminaires en rappelant le rôle partenarial des C.I.Q. avec les municipalités, pratiqué dans bien des Villes.

En effet, sur Charnay, comme dans d'autres Villes où les C.I.Q. n'existent pas ou ne sont pas écoutés, l'information entre le Maire et ses administrés se fait malheureusement et très prioritairement de manière descendante que par les revues périodiques de la Ville et par de grandes réunions publiques inappropriées où personne n'ose proposer, débattre ou contester les choix faits par la Ville. Et ce n'est pas en Conseil Municipal où tout est quasiment décidé d'avance, que cela peut être corrigé. Les seules occasions de contacts directs avec les citoyens restent liées à leurs demandes individuelles et ponctuelles de renseignements ou de résolutions plus ou moins fructueuses, de problèmes personnels, lors de permanences d'élus ou avec le Maire lui-même sur rendez-vous.

L'écoute attentive des citoyens par les élus ne se fait donc réellement qu'en période pré-électorale, ensuite c'est l'inverse qui est demandé par les élus aux citoyens !

On peut illustrer localement ce contexte par l'absence de réponse du Maire, à des courriers sur des problèmes très sensibles et stressants pour la population concernée, comme par exemple l'interrogation par courrier formulée depuis mars 2015 par notre Comité auprès du Maire concernant la configuration très préoccupante pour ses riverains d'un projet de futur croisement de la rue de la Ronze avec le projet d'une voie future de grande circulation. Pas une quelconque invitation à en parler de la part du Maire, pas une visite sur place rassurante à ce sujet... RIEN !

A cette occasion, le président questionne le Maire sur sa conception de l'Intérêt général par une définition positive, donc autre que celle négative en disant : « ce n'est pas la somme des Intérêts particuliers ».

Le président du C.I.Q. précise la conception de l'intérêt général positive telle qu'il l'a vue pratiquée dans sa carrière professionnelle : c'est l'intérêt du plus grand nombre dans le respect des intérêts collectifs et/ou particuliers ; et si ce respect est ignoré au profit du mépris, il s'agit de la conception collectiviste de l'Intérêt général.

Le président du C.I.Q. rappelle que le rôle d'un C.I.Q. (comme cela se passe dans beaucoup de villes du Sud de la France) par des contacts suffisamment fréquents avec le Maire et à son initiative, permet entre autres d'instaurer un vrai dialogue rassembleur avec tous les citoyens et d'ajuster en permanence les projets de la Commune aux attentes d'une véritable majorité des administrés, pas seulement de celle qui l'a élu. Ceci n'exclut pas que des désaccords se manifestent d'une façon ou d'une autre, chacun prenant alors ses responsabilités.

Ces préalables ayant été exposés, le maire demande au président du C.I.Q. de lui rappeler l'objet de sa visite. Le président un peu surpris, reprend son courrier du 17 mars dont il répète les termes.

Sans que ce soit limitatif, le président du C.I.Q., rappelle son souhait d'informer ses adhérents (voire le public charnaysien) sur au moins 4 sujets :

- 1-les aménagements de la partie Ouest de la rue de la Ronze annoncés initialement en 2015 (par votre courrier du 12 septembre 2014 pour 100 000€) puis reportés sous réserve en 2017 (votre courrier du 26 septembre 2016)
- 2-les travaux de séparation des eaux pluviales et usées, prévus sur la partie Est de la rue de la Ronze
- 3- l'étude de la protection phonique des quartiers de part et d'autre de l'autoroute, objet de notre courrier du 30 janvier 2017, sans réponse à ce jour.
- 4-les intentions de la Commune pour obtenir sans tarder, l'arrivée du réseau de fibre optique sur les quartiers nord mal pourvus en débit de réseau Internet.

Ces sujets sont abordés successivement :

1-Les aménagements de la partie ouest de la rue de la Ronze (voie piétonnière et cycliste) annoncés initialement en 2015 (par votre courrier du 12 septembre 2014 pour 100 000€) puis reportés sous réserve en 2017 (votre courrier du 26 septembre 2016).

A ce sujet M. Plantier, sans que M. le Maire semble approuver totalement, fait savoir qu'aucune période ne peut être fixée car, d'après lui, ces aménagements ne sont plus prioritaires par rapport à d'autres (rue de Verneuil).

Le président du C.I.Q. trouve pour le moins étonnant qu'ayant reçu les 2 courriers signés du Maire annonçant une réalisation en 2015 et sous réserve en 2017, et selon la devise du Maire « je dis ce que je fais et je fais ce que j'ai dit », ces aménagements ne soient plus maintenant, restés prioritaires.

D'un montant annoncé d'environ 100 000 € ces travaux ne valent-ils pas d'être réalisés sans tarder pour assurer la sécurité et le bien être des piétons et cyclistes sur une voie devenue inadaptée au regard du trafic routier qu'elle supporte, y compris des poids lourds ou des engins à gros gabarit (tracteurs avec remorques, semi-remorques, etc...)?

Le président du C.I.Q. reste pour le moins déçu de ce retrait d'engagement de la Ville et regrette que cela ressemble à de la navigation à vue des sollicitations des demandeurs sur les priorités de certains travaux de la Ville, ce que M. le Maire conteste.

Le président du C.I.Q. suggère qu'au moins un premier aménagement par étape soit engagé par busage des caniveaux de la partie de la rue de la Ronze comprise entre le croisement avec le chemin de Malcus et le 357 rue de la Ronze, le reste n'étant pas différé indéfiniment. Une réponse réellement engageante de M. le Maire à ce sujet serait la bienvenue.

2-Les travaux de séparation des eaux pluviales et usées, prévus sur la partie Est de la rue de la Ronze

M. Plantier indique que ces travaux ne sont pas programmés pour l'instant compte tenu des récents aménagements de la rue. Un chantier de cette nature est prévu à LEVIGNY, rue des 2 Fontaines.

Le président du C.I.Q. saisi l'occasion de formuler un souhait (renouvelé): celui que fonctionne sur Charnay une coordination des travaux de concessionnaires afin d'éviter les ouvertures et fermetures de tranchées répétées, coûteuses et préjudiciables à l'environnement et au cadre de vie des habitants.

M. le Maire répond que cette coordination, bien que difficile à gérer, existe déjà au cours de réunions annuelles. Exemple : chemin des Tournons avec 4 entreprises SIVIGNON, POTAIN, DEGATA, SUEZ.

Le président du C.I.Q. formule la demande de se voir communiquer, pour information des adhérents) la liste exhaustive des travaux prévus sur Charnay avec leur montant estimé individuel sur 2017 et/ou sur 2018.

M. le Maire répond que cette liste n'a pas pu jusqu'alors être arrêtée car en attente des dotations de l'Etat qui ne sont intervenues que récemment (en avril comme chaque année).

M. Plantier a pris note et transmettra au plus tôt, cette liste au président du C.I.Q., par mail direct contact@ciq-nord-charnay71.fr ou à partir de la page contact de notre Site Internet www.ciq-nord-charnay71.fr.

M. le Maire rappelle qu'il doit faire face à des ressources financières restreintes et qu'il se doit de financer l'application de la convention « eaux pluviales-eaux usées » avec la Ville de

Mâcon. La dette à ce jour s'élève encore à 1 300 000€ qu'il a pu obtenir de régler à crédit à raison de 200 000€ /an. *(donc bien au-delà de la fin de son mandat en 2020)*.

3- L'étude de la protection phonique des quartiers de part et d'autre de l'autoroute, objet de notre courrier du 30 janvier 2017, sans réponse à ce jour.

Ce problème est évoqué à la suite de l'édification bien avancée et de longue date, d'un merlon le long du chemin de la Béchoule, côté Est de l'autoroute entre la rue de la Ronze au nord et la route de Levigny au sud.

Le problème étant que la poursuite de l'élévation de ce merlon pourrait être bénéfique pour protéger du bruit les habitants du côté Est de l'autoroute pendant que cette même élévation produirait par réverbération du bruit, une gêne chez les habitants du côté Ouest de l'autoroute.

Alors que par notre courrier du 30 janvier dernier nous proposons qu'une étude soit réalisée pour faire face à l'augmentation des nuisances sonores et aériennes croissantes du trafic routier de l'autoroute auxquelles pourraient s'ajouter celles d'une nouvelle voie à haut trafic routier (> 15 000 véhicules/jour) dans nos quartiers, M. Plantier fait part qu'à sa connaissance, la règlementation sur les financements de murs antibruit le long des autoroutes ne prévoit leur prise en charge financière par les sociétés d'autoroutes que lors de la création d'autoroutes.

Autrement, pour tout ce qui est existant ou créé après la réalisation des voies autoroutières, les protections sonores (murs anti-bruit) doivent être prises en charges par les Communes. La Commune de Charnay n'ayant pas de moyens financiers à cette hauteur, il paraît impossible d'engager une étude de projet telle que demandée.

Par ailleurs, aux dires de M. le Maire, le merlon en cours d'édification a été initié par la précédente municipalité sans autorisation administrative préfectorale ce qui implique la responsabilité du Maire en cas d'accident de toute nature consécutif à l'édification du merlon.

En conséquence, le Maire ne sachant que faire de ce qui a été, jusqu'alors, réalisé illégalement de ce merlon, a ordonné l'arrêt du déversement de terrassements sur celui-ci.

Le président du C.I.Q. déplore que l'annonce de la conjugaison de ces contraintes telles qu'annoncées, incite la municipalité à laisser en son mauvais état le merlon et son environnement et à laisser prospérer la diffusion de la pollution actuelle de l'autoroute sans poursuivre la recherche de toute solution sérieuse préventive de nature à enrayer l'augmentation prévisible des nuisances sonores et atmosphériques dans nos quartiers sur les années à venir.

Il souhaite que la recherche d'une solution à ce problème ne soit pas abandonnée en explorant de façon durable et déterminée toutes les possibilités d'obtention d'aides au financement par la Commune (par Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération etc...) d'une solution à ce problème dont l'acuité progresse avec le temps.

Le président du C.I.Q., se permettra de demander périodiquement à la Commune, un point à ce sujet.

En attendant, il suggère que le merlon soit remis en ordre par nivellement et talutage uniformes pour le sécuriser et lever son aspect inesthétique, pour finalement redonner la

possibilité d'un accès normal au Chemin de la Béchoule comme cela a toujours existé. Cette remise en état pourrait être précédée de sondages permettant la vérification de l'absence de substances dangereuses enfouies dans le merlon.

4-Vos intentions pour obtenir sans tarder, l'arrivée du réseau de fibre optique sur les quartiers nord mal pourvus en débit de réseau Internet.

Comme chacun le sait, le président du C.I.Q., confirme qu'avec les liaisons en cuivre, le débit alloué aux Internautes est fonction de la proximité avec le central téléphonique situé rue Ambroise Paré. Au-delà de 1,5km le débit décroît de façon inacceptable au regard des offres alléchantes faites par les opérateurs Internet. Il déplore la lenteur de l'équipement en fibre optique qui est pourtant un argument majeur du développement socio-économique de la Ville (Entreprise et travail à domicile) et des zones rurales.

M. le Maire fait part de sa rencontre avec ORANGE (Opérateur historique des télécommunications) qui a prévu le développement de la fibre optique sur Charnay lès Mâcon en 2017 et 2018.

La priorité d'équipement est prévue sur les quartiers les plus denses de l'agglomération. En 2017 : pose des armoires adaptées, ensuite pose des câbles de fibre optique.

Le président du C.I.Q., fait connaître son souhait de voir la 4G aussi accessible sur Charnay qu'elle l'est sur Mâcon, tous opérateurs confondus (BOUYGUES, SFR, ORANGE), ce qui pourrait-être un palliatif (bien qu'insuffisant) à la lente arrivée de la fibre optique.

Une démarche soutenue et dynamique de la Commune auprès des instances voulues serait souhaitable pour obtenir cette couverture sans tarder.

5-Questions diverses

5-1 Projet de résidences pour Séniors.

Le président du C.I.Q. demande à M. le Maire s'il compte donner bonne suite au projet des Séniorsiales, projet de résidence pour Séniors sur Charnay, qui lui a été récemment présenté par un promoteur mais qui aurait été perçu comme étant refusé par le Maire, tel qu'indiqué dans la Presse du 12 avril.

Le Maire confirme sa réponse publiée aussi dans la Presse indiquant qu'il n'a pas eu véritablement de dossier formel sur ce projet auquel il n'est pas opposé sous certaines conditions.

Le Président du C.I.Q. lui indique qu'une incertitude persistante de la Commune sur l'acceptation de ce projet, alimente l'idée qu'il ne convient pas à la Commune parce qu'elle souhaiterait vendre elle-même les terrains correspondants dans le cadre d'une ZAC finalisée afin d'en retirer les ressources pour financer la voie nouvelle prévue dans le PLU.

Le proche avenir permettra la vérification ou non de cette interprétation.

5-2 Danger de circulation routière dans le chemin de Salornay.

Ce chemin d'appartenance mixte à la Commune de Charnay et à la Commune d'Hurigny est très étroit. Il prolonge vers l'Ouest, la rue de la Ronze et il est dangereux pour une circulation à double sens.

M. Lanctuit, suggère de le passer en sens unique vers l'Ouest en accord avec les riverains qu'il consultera. Le Maire d'Hurigny sera ensuite sollicité par le président du C.I.Q. avec information de la Ville de Charnay pour prise de décision commune.

Le Maire répond qu'il n'a pas tous les éléments pour donner son accord et qu'il regardera cette question.

M. Lanctuit consultera prochainement les riverains et tiendra au courant du résultat le président du C.I.Q. pour suite éventuelle à donner auprès de la Ville de Charnay comme d'Hurigny.

5-3 Eclairage public, rue de la Ronze

Le président du CIQ fait part d'une anomalie (de longue date) sur la position des fils nus de l'éclairage public qui traversent des bouquets d'arbres en bordure sud de la rue de la Ronze (à hauteur du «# 600 à 650 de la rue) avec possibilité d'électrification de personnes lorsque l'éclairage public est en marche.

A défaut de passer en souterrain ces conducteurs lors des aménagements (encore malheureusement différés par la Commune !) de la partie Ouest de la rue de la Ronze, peut-être serait-il judicieux de les remplacer par des câbles torsadés aériens ou d'élaguer très court les arbres qui sont dessous.

Sans apporter de réponse sur une suite future à ce signalement, M. le Maire fait part du projet (consultation en cours) de confier à une Entreprise, l'entretien de l'éclairage public avec pour corollaire le remplacement progressif des lampes habituelles par des lampes à LED avec réglage de la luminosité, sans extinction totale.

Plus d'autres sujets n'étant à évoquer, la réunion s'achève vers 11h15.

Charnay lès Mâcon le 9 Mai 2017 :

Le président du C.I.Q. :

Claude Mulé